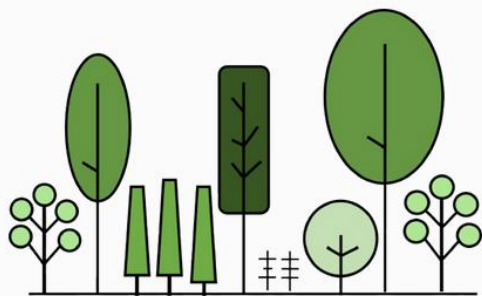




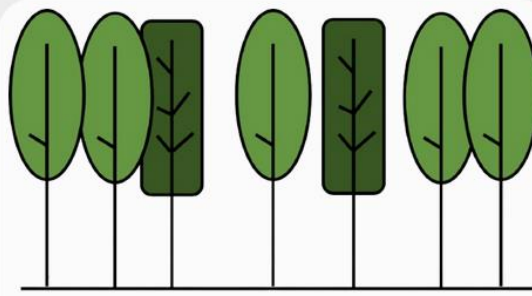
Les traitements sylvicoles dans le Parc national de forêts

Le Parc national de forêts



43 % de futaie irrégulière

Les futaies irrégulières représentent **46 %** sur l'aire optimale d'adhésion et **43 %** en Cœur.



38 % de futaie régulière

Les futaies régulières couvrent **35 %** de l'aire optimale d'adhésion et **38 %** en Cœur.

Définitions

Gestion durable des forêts

Avec **32 % du territoire national** couvert par des forêts, la France possède une vaste **surface forestière**. La forêt est à l'origine de ressources naturelles (produits ligneux et non ligneux) contribuant à la souveraineté nationale. Elle est également à l'origine d'une large palette de fonctions écologiques et de **services écosystémiques essentiels** : séquestration et stockage de carbone, régulation qualitative et quantitative de l'eau, récréation et bien être, etc.

La gestion sylvicole est **encadrée par des réglementations strictes visant à concilier exploitation économique et préservation des écosystèmes**. La gestion forestière relève de plusieurs codes : le code forestier, le code rural, le code de l'environnement et le code de l'urbanisme et du patrimoine.

La gestion durable des forêts repose sur l'élaboration des documents de gestion durable, appelés :

- Aménagements forestiers pour les forêts publiques gérées par l'ONF.
- Plans simples de gestion pour les forêts privées de plus de 20 hectares, code de bonnes pratiques sylvicoles ou règlement type de gestion pour les forêts privées de plus faible surface.



Ces documents **définissent les objectifs et actions** à mettre en œuvre sur une forêt. Avant toute intervention sylvicole, une analyse des caractéristiques écologiques, économiques et réglementaires est réalisée. Les décisions sont prises en concertation entre les gestionnaires forestiers, le propriétaire et les parties prenantes locales afin d'assurer un équilibre entre la conservation des écosystèmes et de leurs fonctions écologiques, la production de bois durable et d'autres services, et l'adaptation aux changements climatiques.

Les documents de gestion durable des forêts peuvent identifier des zones n'ayant pas vocation de production ligneuse. Ces espaces peuvent être dédiés à une gestion écologique en faveur d'une espèce ou d'un milieu spécifique, ou constituer des espaces en libre évolution (réserves biologique intégrale, réserve intégrale de cœur de Parc national, îlot de sénescence, etc.).

Sylviculture

La **sylviculture** – signifiant étymologiquement culture de la forêt – désigne l'**ensemble des sciences et techniques orientant l'évolution naturelle des peuplements forestiers** pour les guider vers les objectifs fixés dans le cadre d'une gestion durable de la forêt.

Elle repose sur des opérations techniques variées (entretien, coupes, plantations, études), nécessitant expertise et suivi tout au long du cycle de vie des arbres.

Les objectifs assignés à un peuplement forestier peuvent être différents selon les enjeux et la volonté du propriétaire, et donc donner lieu à une sylviculture différente.

Traitements sylvicoles

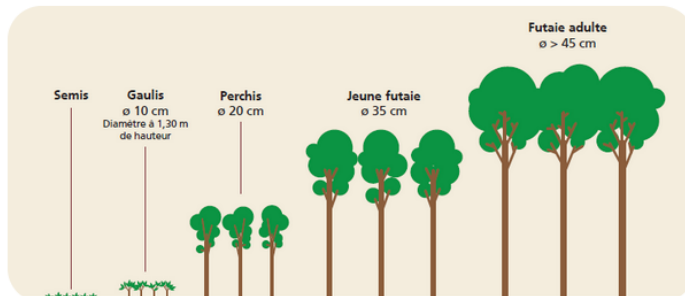
La sylviculture repose en premier lieu sur le choix du **traitement sylvicole** qui sera appliqué à un peuplement. Le **traitement sylvicole** désigne ainsi l'ensemble des interventions sylvicoles (coupes et travaux sylvicoles) appliqués à un peuplement en vue de le maintenir ou de le faire évoluer vers une *structure* déterminée, indépendamment de la *structure* actuelle du peuplement.

La *structure* est l'organisation spatiale d'un peuplement forestier du point de vue de la répartition des tiges, distinguées par catégorie de grosseur ou par strate.

Les principaux traitements sylvicoles sont :



- **Traitement régulier** : L'objectif du gestionnaire est alors qu'à terme toutes les classes d'âges et toutes les catégories de diamètres soient représentées au sein d'une forêt, mais que chacune de ces catégories soient présentes au sein de parcelles différentes. Dans une parcelle, les arbres auront donc tous relativement le même âge ou le même diamètre. Lorsque le cycle sylvicole arrive à son terme, des coupes de régénération sont programmées et laisseront un espace ouvert favorable à l'implantation et à la croissance de semis naturels ou de plantations artificielles.



La continuité de l'approvisionnement en bois est alors assurée par une récolte progressive des parcelles arrivant de manière étalée à leur diamètre d'exploitation.



L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu, offrant ainsi un fort potentiel pour la protection des paysages.

- **Traitement irrégulier** : Le gestionnaire décide ici qu'il pourra avoir à terme dans sa forêt des peuplements mélangés en diamètre et en classe d'âge. La régénération du peuplement se fait alors progressivement et de manière localisée, par exemple aux endroits où une exploitation a laissé de la place où des semis naturels ou une plantation artificielle pourront se développer.

- **Taillis sous futaie** : D'autres traitements existent, comme le Taillis sous futaie qui consiste à avoir dans un peuplement des arbres de futaie (eg issus de graines) d'âge et de taille différents, et du taillis (eg issus d'une pousse prenant naissance sur le pourtour d'une souche suite à une coupe) qui sera coupé en une fois sur toute une parcelle.





La gestion forestière dans le Parc national de forêts

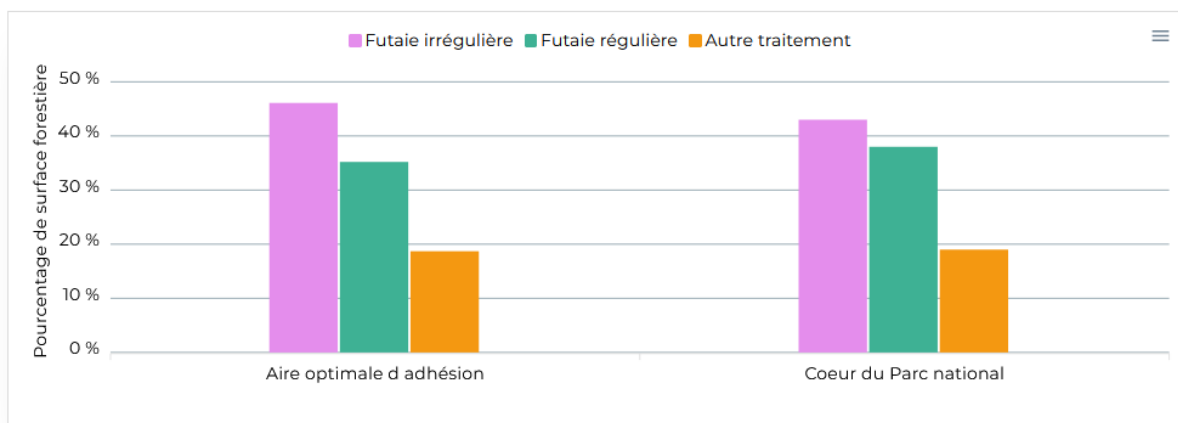
Dans un parc national, la gestion forestière doit **concilier conservation des écosystèmes, préservation de la biodiversité et activités humaines** soutenables. Elle repose sur une approche différenciée selon les zones : certains peuplements sont laissés en libre évolution afin de les laisser évoluer naturellement, tandis que d'autres font l'objet d'une gestion raisonnée pour maintenir une mosaïque d'habitats naturels et de paysages et répondre aux besoins de productions ligneuses et non-ligneuses.

Le Parc national de forêts abrite un vaste ensemble de milieux forestiers dont les pratiques sylvicoles mises en place doivent limiter l'impact sur la faune et la flore, en favorisant les essences locales et la conservation des patrimoines paysagers.

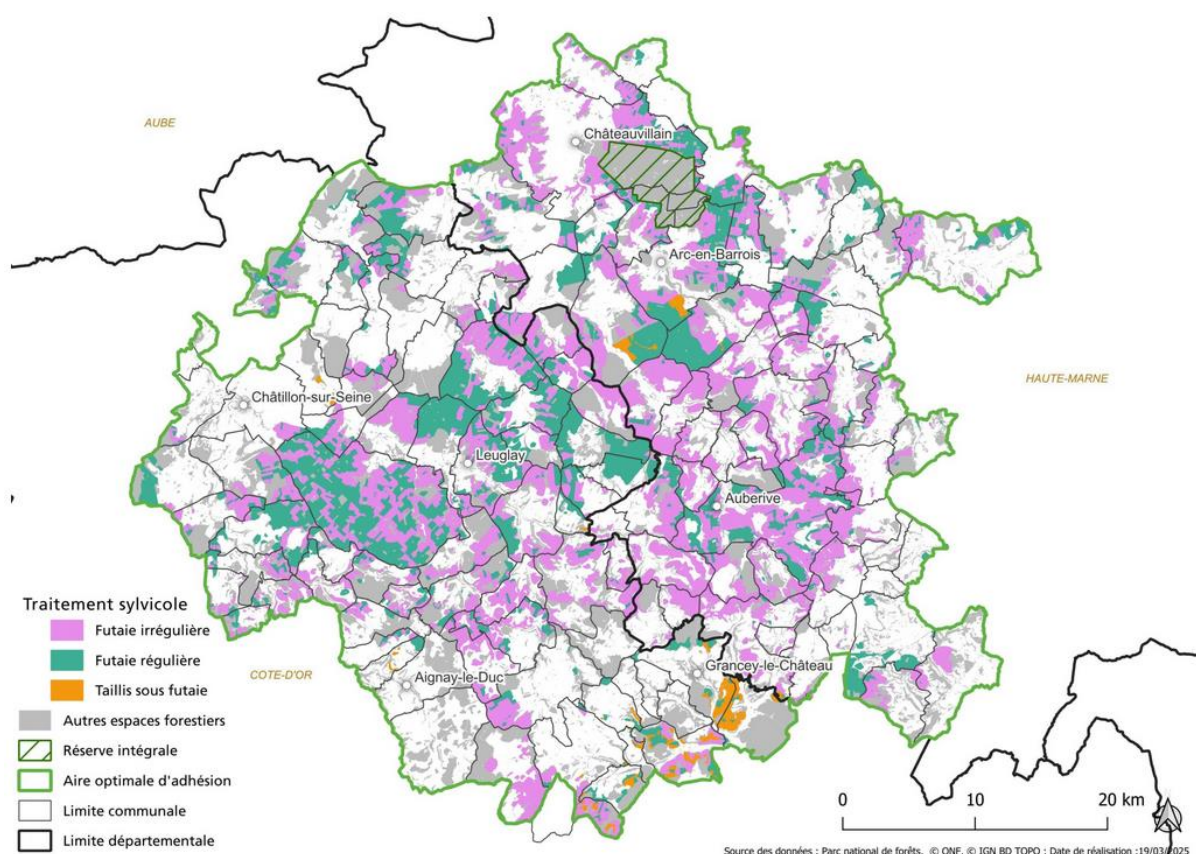
La **sylvikulture mélangée à couvert continu** (SMCC) s'inscrit dans le cadre du traitement irrégulier, mais se propose d'aller plus loin dans la recherche d'une solution fondée sur la nature pour garantir de manière respectueuse de l'environnement la fonction de production de la forêt. Il s'agit ainsi d'une sylvikulture particulièrement adaptée dans un Parc national.

Dans les forêts publiques de l'aire optimale d'adhésion du Parc national de forêts, 46 % de la surface est gérée en traitement irrégulier, contre 43 % dans le Cœur du Parc. En comparaison, 35 % des forêts y sont gérées en traitement régulier, contre 38 % dans le Cœur du Parc. Le reste des surfaces correspondent à d'autres choix de gestion, comme par exemple le taillis sous futaie ou la libre évolution.

Proportion des traitements sylvicoles du Parc national de forêts



L'évolution des pratiques vise aujourd'hui à mieux **prendre en compte les enjeux d'adaptation aux changements climatiques, de reconquête de la biodiversité et des paysages, de protection de la ressource en eau et de conservation des sols.**



Source des données

Les données sur le territoire du Parc national des forêts ont été déterminées à partir des couches géographiques des forêts fournies par l'IGN (BD TOPO) et l'ONF (couches des unités de gestion). Il est important de noter que les chiffres concernant les superficies et proportions peuvent varier en fonction des sources et des mises à jour des données.

Périmètre de l'observatoire des forêts

Un Parc national est composé de deux parties : le **Cœur réglementé** et le territoire de projet, appelé **aire d'adhésion**. Le territoire hors cœur des communes non adhérentes ne figure pas dans le Parc national. Toutefois, comme les communes non adhérentes peuvent choisir d'adhérer progressivement, il a été retenu pour le présent observatoire de distinguer seulement (1) le **Cœur réglementé** et (2) l'**aire optimale d'adhésion** (AOA) couvrant le territoire de 127 communes. Ce choix permet de suivre des dynamiques de long terme à l'échelle de l'ensemble du territoire. Le périmètre géographique de mesure des indicateurs de l'observatoire restera stable dans la durée.



Bibliographie et ressources utiles

- <https://prosilva.fr/pages/principeSMCC.htm>
- https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/srgs2_4_1.pdf
- https://ifc.cnpf.fr/sites/socle/files/cnpf-old/498013_traitements_sylvicoles_1.pdf
- <https://www.onf.fr/onf/%2B/87d::la-sylviculture-appliquee-dans-les-forets-publiques-dile-de-france.html>
- <https://prosilva.fr/pages/principeSMCC.htm>
- <https://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/modules-alternative/silviculture-in-natural-forests/in-more-depth/fr/>
- <https://www.fao.org/sustainable-forest-management/toolbox/modules-alternative/forest-management-planning/basic-knowledge/fr/>
- https://eforown.ctfc.cat/pdf/13.e_Principaux_types_de_peuplements_et_sylvicultures_associees.pdf
- http://docs.gip-eco-for.org/share/Fiche_Foret_fran%C3%A7aise_2.pdf
- <https://fr.scribd.com/document/692872066/Culture-de-la-foret-Sylviculture-generale>